

AVANTI PRO

1 735



Peut supporter jusqu'à 135 kg.



MEYRA®

ACTIVE



Design PRO



Frein unique avec force d'actionnement extrêmement réduite



Stabilité de trajectoire



Adaptation individuelle du châssis

Comme un pro!

RENTABILITÉ

- Compatibilité avec le module MEYRA
- Sécurité au niveau du ravitaillement en pièces détachées grâce à une structure généralisée de commerce spécialisé
- Grande variabilité sans remplacement de pièces

BÉNÉFICES THÉRAPEUTIQUES

- Possibilités de réglage précis
- Les 2 longueurs de cadre permettent une très bonne adaptation
- Des accessoires aux propriétés thérapeutiques éprouvées avec une grande diversité
- Équipement adaptable aux besoins personnels même en cas de maladies évolutives
- Cadre continu avec repose-pieds intégrés
- Système de modules complet

DOMAINES D'UTILISATION

- Fauteuil roulant adaptable pour une utilisation quotidienne universelle
- Soins de longue durée avec grand besoin en ajustement
- Très bien adapté à de nombreuses maladies
- Pour les soins des paraplégiques
- Poids d'utilisateur jusqu'à 135 kg et jusqu'à une largeur d'assise de 580 mm

COMMANDE DEVIS VERSION SPÉCIALE**Veillez faxer le formulaire de commande rempli à : +49 5733 922 9311 Service Clientèle: +49 5733 922 0**

Adresse de facturation / Réf. client :
Adresse de livraison :
Notes / remarques :

MEYRA®

Poids d'utilisateur autorisé
135 kg

AVANTI PRO 1 735 (prix pour le modèle de base, avec protège-vêtements, avec repose-pieds)

€ 2 187,56

Tous les prix sont indiqués TVA comprise! Valables du 01.06.2018 au 31.12.2018.
Nos conditions générales de vente s'appliquent, vous pouvez les consulter sur www.meyra.de/AGB.

**Nomenclature: 520074
101104000706**

Caractéristiques techniques

	352 CADRE STANDARD	353 CADRE LONG	
Largeur d'assise	360 - 580	360 - 580	Poids maximum de la personne
Largeur déplié	LA + 190 (avec l'élément latéral CODE 100 LA +180)		135
Largeur plié	280		Poids à vide min.
Profondeur d'assise	350 - 430	460 - 500	à partir de 11
Hauteur d'assise avant / arrière	440 - 520 / 420 - 520	440 - 520 / 420 - 520	Poids total autorisé
Hauteur totale	920	920	à partir de 146
Hauteur du dossier	340 - 440	340 - 440	Poids de transport
Hauteur des accoudoirs (CODE 81)	200 - 290	200 - 290	8,5
Longueur avec repose-pieds*	870 - 960	925 - 1015	Roue motrice
			610 (24")
			Inclinaison du siège
			0° - 10°

Dimensions en mm, poids en kg, roues en pouces, tolérance ± 10 mm
*dépend de la longueur du cadre, de la taille des roues et de la position de l'essieu

Veuillez cocher les cases pour indiquer votre sélection

Version standard : Si vous n'effectuez pas d'autre sélection, nous livrons en principe la version standard.

00 Dimensions du cadre (longueur du cadre)

L'AVANTI PRO est disponible en 2 longueurs de cadre. La longueur du cadre dépend de la sélection de votre profondeur d'assise et est configurée automatiquement. La forme du cadre garantit une liberté maximale pour les jambes et un transfert optimal depuis la position debout, pour toutes les longueurs de cadre.

	CODE	DÉSIGNATION	PA	EURO €
<input type="checkbox"/>	352	Cadre standard	350 - 430 mm	0,00
<input type="checkbox"/>	353	Cadre long	460 - 500 mm	0,00

Faites attention et définissez votre profondeur d'assise dans la catégorie 02 !

01 Largeur d'assise (LA)

	CODE	DÉSIGNATION	CODE DU CADRE	EURO €
<input type="checkbox"/>	36	LA 360 mm	352 et 353	0,00
<input type="checkbox"/>	38	LA 380 mm	352 et 353	0,00
<input type="checkbox"/>	40	LA 400 mm	352 et 353	0,00
<input type="checkbox"/>	43	LA 430 mm	352 et 353	0,00
<input type="checkbox"/>	46	LA 460 mm	352 et 353	0,00
<input type="checkbox"/>	48	LA 480 mm Avec double croisillon en aluminium	352 et 353	0,00
<input type="checkbox"/>	350	LA 500 mm Avec double croisillon en aluminium	352 et 353	58,98
<input type="checkbox"/>	53	LA 530 mm Avec double croisillon en aluminium	352 et 353	58,98
<input type="checkbox"/>	358	LA 580 mm Double croisillon en aluminium, seulement avec la barre de poussée CODE 814 et re- pose-pieds CODE 54	352 et 353	323,34

02 Profondeur d'assise (PA)

	CODE	DÉSIGNATION	CODE DU CADRE	EURO €
<input type="checkbox"/>	610	PA 350 mm	352, seulement pour LA 360 - 460 mm	0,00
<input type="checkbox"/>	368	PA 380 mm	352, seulement pour LA 360 - 460 mm	0,00
<input type="checkbox"/>	615	PA 400 mm	352	0,00
<input type="checkbox"/>	788	PA 430 mm	352	0,00
<input type="checkbox"/>	619	PA 460 mm	353	0,00
<input type="checkbox"/>	787	PA 480 mm	353	0,00
<input type="checkbox"/>	792	PA 500 mm	353	0,00

Veuillez cocher les cases pour indiquer votre sélection

Version standard : Si vous n'effectuez pas d'autre sélection, nous livrons en principe la version standard.

03 Hauteur d'assise avant (HAAv) en combinaison avec la roue directrice (sans coussin)

Colonnes horizontales = hauteurs d'assise Lignes verticales = Ø taille de roue directrice

Veuillez sélectionner la hauteur d'assise souhaitée en choisissant une combinaison possible de hauteur d'assise et de taille de roue. La différence de hauteur d'assise maximale autorisée entre les hauteurs avant et arrière est de 80 mm !

Ø ROUE DIRECTRICE	440	450	460	470	480	490	500	510	520
Ø 125 CODE 325	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Ø 142 CODE 154		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Ø 180 CODE 161				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

La sélection de la HAAv entraîne la configuration automatique de la roue directrice standard. En option, veuillez sélectionner les roues directrices Xtrends dans le tableau suivant.

Roues directrices Xtrends

CODE	ARTICLE	DÉSIGNATION	JANTE	PNEUMATIQUES	Ø X L	EURO €	
<input type="checkbox"/>	689	1072386	Roue directrice (paire)	Alu argent	Caoutchouc plein	125 x 32 mm	164,00

04 Coussins

CODE	DÉSIGNATION	EURO €
<input type="checkbox"/>	560 Coussin, Trevira CS 30 mm	48,76
<input type="checkbox"/>	561 Coussin, Trevira CS 60 mm	48,76

05 Hauteur d'assise arrière (HAAr) en combinaison avec la roue motrice (sans coussin)

Colonnes horizontales = hauteurs d'assise en mm Lignes verticales = Ø roue directrice

Veuillez sélectionner la hauteur d'assise souhaitée en choisissant une combinaison possible de hauteur d'assise et de taille de roue. La différence de hauteur d'assise maximale autorisée entre les hauteurs avant et arrière est de 70 mm !

	420	435	445	460	470	480	495	505	520
Ø 24 x 1"	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Ø 24 x 1 3/8"		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Veuillez cocher les cases pour indiquer votre sélection

Version standard : Si vous n'effectuez pas d'autre sélection, nous livrons en principe la version standard.

06 Position horizontale de la roue motrice (réglage du centre de gravité)

Procédé de mesure : du milieu de la barre dorsale au milieu de l'essieu (voir les informations jointes)

Position	A	B	C	D
Sélection	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

07 Roues motrices en combinaison avec hauteur d'assise

CODE	DÉSIGNATION	Ø	EURO €
<input type="checkbox"/> 651	Roue standard, axe de roue incl. (paire)	24"	0,00
<input type="checkbox"/> 848	SILVERDESIGN avec rayons radiaux et moyeu à flasque haut, axe de roue incl. (paire)	24"	99,64
<input type="checkbox"/> 695	Roue active avec rayons radiaux, moyeu à flasque haut, jante double paroi (jante jumbo) en noir (paire) Recommandé à partir d'un poids d'utilisateur de 100 kg ou pour les conduites dynamiques ! Pas en combinaison avec des pneus PU CODE 902	24"	175,91

Pour cela, sélectionnez vos cerceaux dans la catégorie 08 et les pneus dans la catégorie 09. Veuillez faire attention à la largeur des pneus !
En option, veuillez sélectionner les roues motrices Xtrends avec cerceaux et pneus au lieu des roues motrices CODE 651, 848 ou 695.

Roues motrices Xtrends

CODE	ARTICLE	DÉSIGNATION	Ø	EURO €
<input type="checkbox"/> 688	1068705	Six-Star avec pneus haute pression 8 bar et cerceau en alu (paire)	24 x 1"	502,00
<input type="checkbox"/> 688	1068712	Ultra Light avec pneus haute pression 8 bar et cerceau en alu (paire)	24 x 1"	502,00
<input type="checkbox"/> 688	1068713	Black Light avec Schwalbe Marathon Plus Evolution et cerceau en alu (paire)	24 x 1"	502,00

Options de roue motrice

CODE	DÉSIGNATION	EURO €
<input type="checkbox"/> 880	60 mm Report d'axe	111,84

Inclinaison

CODE	DÉSIGNATION	EURO €
<input type="checkbox"/> 907	Cambrure de 3°, pas en combinaison avec le frein à tambour CODE 706 et/ou report d'axe CODE 880	56,94

Veuillez cocher les cases pour indiquer votre sélection

Version standard : Si vous n'effectuez pas d'autre sélection, nous livrons en principe la version standard.

08 Cerceaux et options de cerceau (non combinables avec les roues Xtrends)

	CODE	DÉSIGNATION		NOMENCLATURE	EURO €
<input type="checkbox"/>	494	Aluminium, pas en combinaison avec la roue active CODE 695	24"		0,00
<input type="checkbox"/>	493	Inox brillant poli	24"		0,00
<input type="checkbox"/>	871	Double cerceaux pour largeur d'assise jusqu'à 480 mm Seulement en combinaison avec des pneus PU CODE 902 Pas en combinaison avec des freins à tambour CODE 706	24" x 1"	523692 205117000067	836,32
<input type="checkbox"/>	168	Cerceaux spéciaux Optigripp pour tétraplégiques, avec écart de 25 mm CODE 693	24"	522955 205116000214	185,18
<input type="checkbox"/>	166	Revêtement des cerceaux en silicone, lisse, noir, pas en combinaison avec la roue active CODE 695	24"	521496 205104000586	89,60
<input type="checkbox"/>	692	Écart des cerceaux 15 mm	24"		0,00
<input type="checkbox"/>	693	Écart des cerceaux 25 mm	24"		45,75
<input type="checkbox"/>	849	Curve L, aluminium noir anodisé, profil de cerceau ergonomique, H 31 mm, seulement en combinaison avec la roue active CODE 695			305,04
<input type="checkbox"/>	850	Curve Grip L, revêtement anti-glisse, aluminium, adapté aux tétraplégiques, profil de cerceau ergonomique, H 31 mm, seulement en combinaison avec la roue active CODE 695		522955 205116000223	386,38

Largeur totale écart des cerceaux voir informations jointes.

09 Pneumatiques (non combinables avec les roues Xtrends)

	CODE	DÉSIGNATION	Ø	Ø	EURO €
<input type="checkbox"/>	486	Pneus à air avec profil rainuré	24 x 1"	24 x 1 3/8"	0,00
<input type="checkbox"/>	902	Pneus PU, increvables, pas en combinaison avec la roue active CODE 695	24 x 1"	24 x 1 3/8"	0,00
<input type="checkbox"/>	897	Pneus Schwalbe Marathon Plus Evolution, protection contre les crevaisons	24 x 1"		69,14

Faire attention à la largeur des pneus en combinaison avec les roues motrices ! Voir la catégorie 05 hauteur d'assise en combinaison avec la roue motrice.

10 Freins

	CODE	DÉSIGNATION	NOMENCLATURE	EURO €
<input type="checkbox"/>	651	Freins à pression pour l'utilisateur		0,00
<input type="checkbox"/>	650/60	Frein à pression d'une main à gauche (levier de frein long rabattable incl.)		0,00
<input type="checkbox"/>	650/74	Frein à pression d'une main à droite (levier de frein long rabattable incl.)		0,00
<input type="checkbox"/>	681	Rallonge de levier de frein, rabattable	521695 205115000483	17,91
<input type="checkbox"/>	680/706	Frein à pression pour l'utilisateur et frein à tambour pour l'accompagnateur		339,61

Veuillez cocher les cases pour indiquer votre sélection

Version standard : Si vous n'effectuez pas d'autre sélection, nous livrons en principe la version standard.

14 **Repose-pieds et palettes**

CODE	DÉSIGNATION	PROFONDEUR	LJ	NOMENCLATURE	EURO €
<input type="checkbox"/> 54	Palette repose-pieds d'une pièce, réglable en profondeur sur 60 mm (sur 4 niveaux) dans la couleur du cadre, rabattable vers le haut, réglable en hauteur et en angle	150 mm	380 - 520	522535 201101001796	0,00
<input type="checkbox"/> 87	Palette repose-pieds d'une pièce, réglable en profondeur sur 15 mm, dans la couleur du cadre, réglable en hauteur et en angle, jusqu'à LA 480 mm	100 mm	380 - 520	DE BASE 201101001787	0,00

LJ souhaitée en mm (mesurée sans coussin)

Réglage en usine de la longueur de jambe (LJ) possible entre 380 et 520 mm selon le CODE

Repose-pieds accessoires

<input type="checkbox"/> 359	Sangle pour mollet				0,00
------------------------------	--------------------	--	--	--	------

15 **Couleurs de cadre**

CODE	DÉSIGNATION	EURO €
<input type="checkbox"/> 227	Rouge métallique	0,00
<input type="checkbox"/> 130	Gris titane	0,00
<input type="checkbox"/> 186	Bleu magique	0,00
<input type="checkbox"/> 206	Noir mat	0,00
<input type="checkbox"/> 212	Blanc polaire	0,00
<input type="checkbox"/> 216	Noir foncé	0,00
<input type="checkbox"/> 224	Bleu métallique	0,00
<input type="checkbox"/> 4919	Silverline	0,00
<input type="checkbox"/> 4922	Vert métallique	0,00
<input type="checkbox"/> 4923	Orange métallique	0,00

D'autres couleurs de cadre sont possible sur demande et contre un supplément ! Voir la palette de couleurs dans l'introduction du catalogue.

16 **Couleurs de toile de dossier**

<input type="checkbox"/> 287	Noir foncé, polyester	0,00
<input type="checkbox"/> 292	Tissu, respirant, noir (seulement possible pour le dos)	67,10

17 **Accessoires autour du fauteuil roulant** **Protection pour les mains et les rayons**

CODE	DÉSIGNATION	EURO €
<input type="checkbox"/> 489	Protège-rayons transparents	125,07

Veuillez cocher les cases pour indiquer votre sélection

Version standard : Si vous n'effectuez pas d'autre sélection, nous livrons en principe la version standard.

Anti-bascule

CODE	DÉSIGNATION	NOMENCLATURE	EURO €
<input type="checkbox"/> 728	anti-bascule, 1 paire, pivotant		327,35
<input type="checkbox"/> 729	1 anti-bascule, pivotant, monté à gauche	522933 204106000201	163,68
<input type="checkbox"/> 730	1 anti-bascule, pivotant, monté à droite	522933 204106000201	163,68

Béquille de bascule

<input type="checkbox"/> 309	Béquilles de bascule (1 paire)		50,84
<input type="checkbox"/> 4930	1 béquille de bascule, montée à gauche		25,41
<input type="checkbox"/> 4931	1 béquille de bascule, montée à droite		25,41

Tablettes thérapeutiques seulement en combinaison avec le protège-vêtement CODE 21 et 81

<input type="checkbox"/> 929	Tablette thérapeutique en plastique, transparente, réglable pour la largeur d'assise de 380 à 580 mm		191,15
<input type="checkbox"/> 930	Tablette thérapeutique pour utilisateur , en plastique, transparente, à enfiler pour la largeur d'assise définie, avec rebord à l'avant. Possible à partir de LA 380 mm		330,46

Autres accessoires

CODE	DÉSIGNATION	NOMENCLATURE	EURO €
<input type="checkbox"/> 833	Ceinture de sécurité	521356 204104001306	35,84
<input type="checkbox"/> 970	Porte-canne en combinaison avec béquille de bascule		15,25
<input type="checkbox"/> 819	Éclairage passif		20,34
<input type="checkbox"/> 912	Pompe à air avec fixation		20,34
<input type="checkbox"/> 936	Planche de transfert en plastique		89,48
<input type="checkbox"/> 951	Filet à provisions		11,19

Accessoires Xtrends

<input type="checkbox"/> 261519300	Sac-à-dos X-TREME		60,36
<input type="checkbox"/> 261519600	Sac de roue « BLACK WHEEL CASE », compatible avec des roues de max. 2 x 24" ou resp. roue 1 x 25" ou 26"		114,25
<input type="checkbox"/> 1074231	Sac de roue « MEYRA ACTIVE », compatible avec des roues de max. 3 x 28"		161,67
<input type="checkbox"/> 206964600	Réflecteurs de rayons 3M		31,80

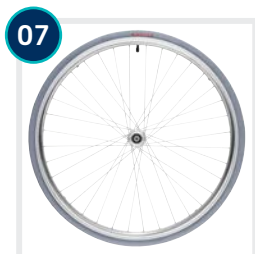
Date :

Signature :



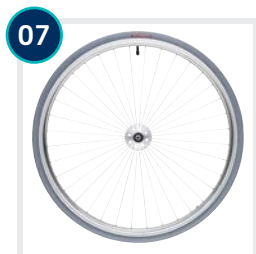
03

Article 1072386



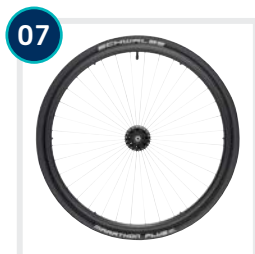
07

CODE 651



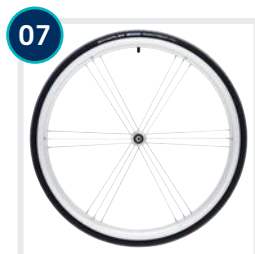
07

CODE 848



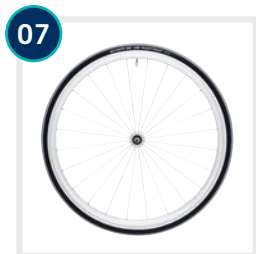
07

CODE 695



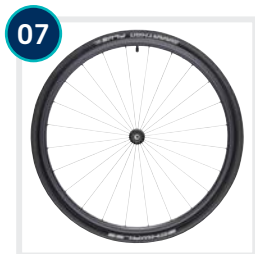
07

Article 1068705



07

Article 1068712



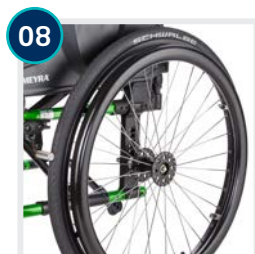
07

Article 1068713



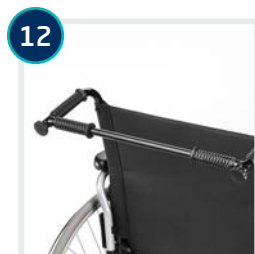
08

CODE 849



08

CODE 850



12

CODE 814



12

CODE 238



13

CODE 21



13

CODE 81



13

CODE 748



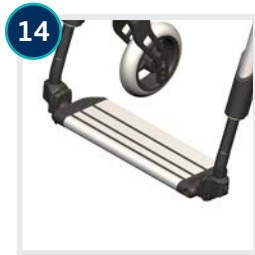
13

CODE 100



14

CODE 54



14

CODE 87

06 Déterminer la position horizontale de la roue motrice (réglage du centre de gravité)

TYPE D'UTILISATEUR	PASSIF	MOYEN		ACTIF
Position	A	B	C	D
Distance * en mm	25	40	55	70

* Procédé de mesure : milieu du tube du dos jusqu'au milieu de l'essieu en mm

08 Largeur totale en mm avec écart des cerceaux de 15 mm

LARGEUR D'ASSISE	360	380	400	430	460	480	500	530	580
avec inclinaison 0° (mm)	560	580	600	630	660	680	700	730	780
avec inclinaison 3° (mm)	610	630	650	680	710	730	750	780	830
Dimension de pliage pour 0° d'inclinaison	280								
Dimension de pliage pour 3° d'inclinaison	330								

Largeur totale en mm avec frein à tambour et inclinaison de 0°

Déplié	LA + 210
Dimensions plié	300

1. GÉNÉRALITÉS – DOMAINE D'APPLICATION

1.1. Les conditions de vente et de livraison (CGV) de l'entreprise MEYRA GmbH ci-dessous sont valables pour tous les contrats conclus avec les clients de l'entreprise. Elles valent également pour toutes les affaires futures avec le client, même sans nouvel accord séparé.

1.2. Le client reconnaît le caractère contraignant des CGV de MEYRA GmbH pour le présent contrat et aussi pour tous les contrats futurs. Les conditions de vente du client ou d'un tiers ne s'appliquent pas. De telles conditions de vente n'engagent par MEYRA GmbH, même si elles n'ont pas été expressément contestées au cas par cas.

1.3. Ces conditions ne sont valables que si le client est un entrepreneur (§ 14 du code civil allemand), une personne morale du droit public ou un patrimoine de droit publique.

2. DEVIS, CONCLUSION DU CONTRAT

2.1. Les devis de MEYRA GmbH sont sans engagement et non contractuels dans la mesure où ils n'ont pas été reconnus expressément comme tels.

2.2. MEYRA GmbH peut accepter les commandes ou ordres du clients dans les 14 jours après leur arrivée via une confirmation d'offre écrite.

2.3. Le contrat est établi par la confirmation d'offre écrite, cela vaut également pour toute modification ou tout complément des commandes.

2.4. Nous nous réservons les droits de propriété et d'auteur pour tous les documents remis au client en rapport avec la passation de commande. Ces documents ne doivent pas être mis à la disposition de tiers, à moins que nous ayons accordé notre autorisation écrite expresse. Dans la mesure où nous n'acceptons pas l'offre du client dans le délai précisé au point 2.2, ces documents doivent nous être envoyés dans les plus brefs délais.

3. PRIX

3.1. Les prix sont calculés exclusivement en EURO. Tous les prix sont des prix nets. La taxe sur la valeur ajoutée doit être ajoutée conformément à sa valeur en vigueur.

3.2. En l'absence de convention contraire écrite, nos prix sont valables départ usine sans l'emballage, ni le chargement. Les frais d'emballage et de chargement sont facturés à part.

3.3. Dans la mesure où des prix catalogue servent de base, la liste de prix en vigueur au moment de la passation de commande est valable. Des modifications de prix sont autorisées si plus de quatre mois séparent la conclusion du contrat du délai de livraison convenu. Si ensuite, jusqu'à l'achèvement, les salaires ou les coûts des matériaux augmentent, nous sommes habilités à augmenter les prix en fonction des augmentations des frais. Le client n'est autorisé à se rétracter que si l'augmentation de prix ne dépasse pas seulement de manière négligeable la hausse du coût global de la vie entre la commande et la livraison.

3.4. En cas de commandes successives, MEYRA GmbH n'est pas tenue de respecter les prix des contrats précédents.

3.5. Si la valeur de la commande se situe en-dessous d'une limite de 150,00 € de valeur de marchandise nette, un supplément de quantité minimum, port inclus, de 9,50 € est facturé.

4. EXPÉDITION, TRANSFERT DES RISQUES

4.1. Le lieu d'exécution pour les livraisons est le siège de MEYRA GmbH, sauf convention contraire expresse.

4.2. Si, sur la demande du client, la marchandise lui est envoyée, les risques de perte et de dégradation fortuites de la marchandise sont transférés au client, dès que la marchandise (de même pour les livraisons partielles) est transmise au tiers désigné pour l'exécution de l'envoi. Cela est valable peu importe que la marchandise soit expédiée depuis le lieu d'exécution

ou non et qui supporte les frais de transport.

4.3. Si des réclamations concernant des dommages dus au transport ou des pertes sont faites à l'encontre de MEYRA GmbH, le client doit indiquer le dommage sur les documents de fret ou, en cas de perte, rédiger immédiatement un procès-verbal et le signaler dans un délai d'une semaine.

4.4. Une assurance contre les dommages dus au transport n'est contractée que sur demande expresse et aux frais du client.

4.5. En cas de retards de la remise ou de l'envoi dus au client, les risques sont transférés au client avec l'avis de mise à disposition.

4.6. En cas d'absence de consignes particulières du client, la sélection du moyen et du mode de transport est effectuée par MEYRA GmbH, sans garantie et responsabilité pour le mode d'expédition le moins cher et le plus rapide.

5. DÉLAI DE LIVRAISON, ÉTENDUE DE LIVRAISON

5.1. Les délais de livraison annoncés sont des délais de livraison prévisionnels, à moins qu'un délai précis n'est était fixé expressément par écrit.

5.2. Si les parties ont convenu d'un délai de livraison, celui-ci commence à la date de la confirmation de commande. Le délai de livraison est respecté si la marchandise à quitté l'usine ou si la mise à disposition a été annoncée avant son écoulement.

5.3. Le respect des délais de livraison et de prestation suppose la remise dans les temps de tous les documents à fournir par le client ainsi que l'indication dans les temps de toutes les informations nécessaires et l'accomplissement de toutes les autres obligations par le client. Si ces conditions ne sont pas respectées à temps, les délais se prolongent en conséquence.

5.4. MEYRA GmbH n'est pas tenue responsable des retards de livraison dus à des cas de force majeure ou à d'autres événements imprévisibles au moment de la conclusion du contrat (par ex. grève, perturbations de la production, approvisionnement propre n'ayant pas lieu dans les temps, retards de transport, conditions météorologiques défavorables, etc.) qui ne sont pas de son fait. Le délai de livraison se prolonge en fonction de la durée de l'empêchement provisoire dont MEXRA GmbH n'est pas responsable, à laquelle s'ajoute un délai de reprise approprié.

5.5. Si les retards en résultant dépassent une période de six semaines, les deux parties contractantes sont habilitées à se retirer du contrat pour ce qui est de l'étendue de la prestation concernée.

5.6. MEYRA GmbH est habilitée à effectuer des livraisons partielles dans la mesure où la livraison partielle est utilisable pour le client dans le cadre de l'utilisation prévue dans le contrat, la livraison des marchandises restantes est assurée et ne cause aucun frais supplémentaires à la charge du client.

6. PAIEMENT

6.1. Les montants facturés doivent être payés en intégralité sur un compte bancaire précisé par nos soins, dans les 30 jours suivant la présentation de la facture. Si la facture ne concerne par une livraison de pièces détachées ou une réparation, le client a droit à la déduction d'un escompte de 2% en cas de paiement dans les 8 jours suivant la présentation de la facture.

6.2. Nous n'acceptons les chèques et les espèces que sur accord exprès. L'acceptation n'a lieu que sous réserve de validité. Les rectifications de facture en cas de chèques ou d'espèces n'ont lieu qu'après encaissement. La datation de valeur a lieu le jour où nous disposons définitivement de la contre-valeur.

6.3. Si le client ne s'en acquitte pas à l'échéance, les montants restants sont majorés de 8% de plus que le taux d'intérêt de base respectif. Nous nous réservons le droit de réclamer un dédommagement plus important en cas de retard.

6.4. En cas de retard du client dans le règlement d'une

de ses factures, l'ensemble des créances reposant sur le même rapport juridique est immédiatement exigible, sans qu'une notification spéciale ne soit nécessaire.

6.5. Le client ne peut exiger une compensation que si ses revendications sont juridiquement établies ou incontestées. Le client n'est autorisé à exercer un droit de rétention que si la prétention compensatoire de celui-ci est fondée sur la même relation contractuelle.

6.6. MEYRA GmbH est en droit de céder des créances sur des livraisons ou des prestations.

7. RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

7.1. La marchandise livrée par MEYRA GmbH reste la propriété de MEYRA GmbH jusqu'au règlement intégral de toutes les obligations, même futures, du client.

7.2. Le client est en droit de céder la marchandise sous réserve dans le cadre d'une exploitation commerciale régulière. Il n'est pas autorisé à d'autres dispositions, en particulier pour une mise en gage ou une cession à titre de sûreté. Les créances issues de la revente de la marchandise sous réserve (dont les créances autres telles que les prétentions d'assurance ou les droits découlant d'un acte illicite en cas de perte ou de destruction) sont cédées dès à présent à MEYRA GmbH, par mesure de sécurité. MEYRA GmbH accepte cette cession. Le client est autorisé à recouvrir les créances cédées dans la mesure où il a répondu à ses obligations de paiement. En cas de retard de paiement du client, nous sommes en droit de révoquer l'autorisation de recouvrement.

7.3. Si le client modifie la marchandise sous réserve, il est ici convenu que la modification a lieu au nom et pour le compte de MEYRA GmbH à titre de fabricant et celle-ci acquiert immédiatement la propriété ou – si la modification a lieu avec ou en rapport avec des matériaux de plusieurs propriétaires ou si la valeur de l'élément modifié est supérieure à celle de la marchandise livrée – la copropriété (propriété fractionnée) du nouvel objet, au prorata de la valeur de la marchandise livré par rapport à la valeur du nouvel objet. Dans la mesure où MEYRA GmbH perd sa propriété par suite d'une liaison ou d'un mélange ou si elle ne venait pas à être propriétaire de l'objet livré en cas de transformation, le client transfère préalablement par la présente à MEYRA GmbH une part de copropriété du bien homogène, correspondant à la valeur au prorata de l'objet livré. Par la présente, MEYRA GmbH accepte cette offre. La remise est remplacée par une mise en dépôt à titre gracieux.

7.4. Le client est tenu de nous informer immédiatement en cas d'accès de tiers aux marchandises livrées sous réserve de propriété et de fournir les informations ainsi que les documents nécessaires pour faire valoir nos droits. De même, le client doit indiquer la propriété de MEYRA GmbH aux tiers de son propre chef. Les frais en résultant sont à la charge du client.

7.5. MEYRA GmbH est tenue de donner la mainlevée sur les sûretés à la demande du client dans la mesure où elles dépassent de plus de 20% la valeur des requêtes à sécuriser. La sélection des sécurités à lever incombe à MEYRA GmbH.

7.6. En cas de dépôt de demande d'insolvabilité concernant le client, nous interdisons dès à présent la revente ou la transformation de notre marchandise sous réserve et nous révoquons notre autorisation de recouvrement concernant les requêtes qui nous sont cédées.

7.7. En cas de retard de paiement du client, nous sommes en droit d'exiger la restitution immédiate de la marchandise sous réserve.

8. GARANTIE / RESPONSABILITÉ

8.1. Le client doit examiner les marchandises livrées immédiatement après la livraison. Dans la mesure où il s'agit de défauts évidents ou de défauts trouvés lors d'un examen minutieux, le client doit nous faire parvenir ses réclamations par écrit dans un délai d'une

semaine après réception de la livraison. Une fois ce délai écoulé, toute responsabilité est exclue pour ce type de défauts. Pour les défauts cachés, il n'existe un droit de garantie que s'ils nous sont signalés au plus tard une semaine après avoir été découverts.

8.2. En cas de livraison non-conforme, nous avons le droit d'opter de notre propre chef pour une amélioration de l'élément défectueux ou pour une nouvelle livraison conforme. Le client est tenu de mettre à notre libre disposition l'élément défectueux en vue d'une vérification et d'une amélioration. Si l'amélioration ou la livraison ultérieure échoue, si elle n'a pas lieu dans un délai approprié ou si nous le refusons, le client peut choisir de se retirer du contrat ou de réduire le prix d'achat. Dans les cas où cela n'est pas rendu nécessaire par la loi, il n'est pas obligatoire de définir un délai.

8.3. La garantie est annulée si le client modifie ou fait modifier par un tiers l'objet livré sans autorisation et si la réparation des défauts est ainsi rendue impossible ou déraisonnablement complexe. Mais, dans tous les cas, les frais supplémentaires dus à la modification sont à la charge du client.

8.4. Les règlements ci-dessus n'entravent pas l'éventuelle garantie que nous offrons au premier utilisateur du moyen de réhabilitation.

8.5. Sont exclus de la garantie l'usure fonctionnelle de tous les articles, modules de construction, batteries et pièces détachées livrés par nos soins ainsi que le stockage, l'utilisation ou la manipulation inappropriés ou non conformes des marchandises.

8.6. Les autres réclamations du client, en particulier le versement de dommages et intérêts au lieu de la prestation et d'indemnités pour un autre dommage direct ou indirect – y compris les dommages collatéraux ou consécutifs, quel que soit le fondement juridique – sont exclus. Cela n'est pas valable si MEYRA GmbH a frauduleusement dissimulé un vice juridique ou matériel ou si le dommage est survenu du fait d'une intention délibérée ou d'une négligence grossière de la part de MEYRA GmbH, de ses représentants légaux ou de ses auxiliaires ou en cas de violation non intentionnelle d'obligations contractuelles essentielles. Les obligations contractuelles essentielles sont les obligations dont l'exécution est la base d'une mise en œuvre conforme du contrat et dont le respect peut être supposé en toute confiance et toute circonstance par le partenaire contractuel. En cas de dommages matériels et préjudices pécuniaires causés par simple négligence, l'obligation d'indemnisation de MEYRA GmbH est cependant limitée pour ce qui est de sa hauteur aux dommages typiques prévisibles. En outre, les dommages corporels et/ou sanitaires dus à une violation coupable des obligations de MEYRA GmbH, de ses représentants légaux ou de ses auxiliaires ne sont pas exclus.

8.7. La responsabilité en vertu de la loi sur la responsabilité des produits reste entière.

9. PRESCRIPTION

Les revendications du client en cas de défaut matériel sont prescrites deux ans après remise/livraison de la marchandise au client. Pour les appareils de remplacement et la réparation, le délai de prescription est de un an à partir de la remise/livraison de la marchandise au client. Ne sont pas concernées les demandes de dommages et intérêts en cas d'atteinte à la vie, à l'intégrité du corps ou à la santé et/ou les demandes de dommages et intérêts en cas de dommages causés par faute lourde ou intentionnellement par MEYRA GmbH ou ses auxiliaires. Dans ce cas, les délais de prescription légaux s'appliquent.

9.1. SERVICE D'APPAREILS DE REMPLACEMENT

Indépendamment de la garantie, MEYRA GmbH propose aux clients de remplacer les appareils défectueux par des appareils ayant subi une révision générale. Les conventions suivantes s'appliquent aux appareils proposés en remplacement :

- Les appareils de remplacement sont entièrement révisés et en parfait état technique.

- L'appareil défectueux doit être renvoyé à MEYRA GmbH gratuitement dans les 15 jours ouvrés. L'appareil renvoyé devient notre propriété.

- Si nous ne récupérons pas l'appareil, nous facturons pour l'appareil de remplacement 95% du prix de vente à neuf.

- L'appareil renvoyé doit correspondre au type et à la version de l'appareil de remplacement. En outre, l'appareil doit être réutilisable et ne doit présenter que des traces d'usure correspondant à un usage normal.

- Il revient à MEYRA GmbH d'évaluer si l'appareil renvoyé respecte les conditions ci-dessus. Si ces conditions ne sont pas respectées, nous facturons également pour l'appareil de remplacement livré le montant indiqué ci-dessus, moins la valeur résiduelle de l'appareil renvoyé.

10. GARANTIE DE LA SÉCURITÉ DES PRODUITS

10.1. RAPPEL DE PRODUIT

Dans la mesure où un rappel de produit est nécessaire en raison d'un défaut de la marchandise livrée ou en raison d'obligations légales existantes, le client est tenu de coopérer à l'exécution du rappel de produit afin de permettre une exécution efficace du rappel de produit. En particulier, le client est tenu d'informer MEYRA GmbH en cas de rappel de produit nécessaire de l'endroit où se trouvent les éléments de livraison dans la chaîne d'approvisionnement jusqu'au client final. A cet effet, le client doit conserver une documentation appropriée sur l'endroit où se trouve la marchandise et la mettre à disposition de MEYRA GmbH sur demande. Dans la mesure où le client fournit la marchandise livrée aux revendeurs, le client est tenu d'imposer au revendeur les obligations contractuelles de coopération définies ici afin d'assurer l'exécution d'un rappel efficace du produit, y compris au revendeur.

10.2. Le client est tenu de former les clients finaux à la manipulation et à l'utilisation des produits livrés par des spécialistes qualifiés. Dans la mesure où le client fournit la marchandise livrée aux revendeurs, le client est tenu d'imposer au revendeur l'obligation contractuelle d'informer le revendeur de la manipulation et de l'utilisation de la marchandise livrée comme indiqué ici.

11. RESPONSABILITÉ EN CAS DE MODIFICATIONS CONSTRUCTIVES

Il faut noter que des dispositions juridiques plus strictes s'appliquent aux constructions spéciales. Les modifications constructives des articles de MEYRA GmbH par le client ou par un tiers mandaté par ses soins ne sont autorisées que si elles correspondent aux exigences de sécurité et si notre direction a donné son accord écrit au préalable. A cette fin, il est nécessaire de mettre à notre disposition, si nous le demandons, un modèle modifié accompagné des croquis de construction. Si des modifications constructives sont effectuées dans l'accord écrit de notre direction et si, en raison de ces modifications, des tiers subissent des dommages desquels nous devons répondre sur le plan extérieur, le client est tenu de nous libérer de toutes les revendications du tiers en interne.

12A. RENVOIS DE MARCHANDISES DE PRODUITS FINIS ET DE COMPOSANTS

Les renvois de marchandise qui ne sont pas accompagnés d'une copie du bon de livraison ou de la facture ne sont pas acceptés. Les renvois de marchandises (dans l'emballage d'origine et dans un état neuf absolu) sont remboursés à hauteur de 80 % de la

valeur nette de la marchandise. Sont exclus de la reprise les articles dont la livraison remonte à plus de 3 mois, les modèles spéciaux, les articles d'hygiène, les batteries pleines et les articles dont la valeur nette est inférieure à 100,00 €. En outre sont exclus les fauteuils roulants de fabrication individuelle (par ex. : fauteuils roulants pour enfants et adaptatifs). Les risques liés au transport sont assumés par l'expéditeur.

12B. ANNULATIONS DE COMMANDE DE PRODUITS FINIS

12B.1. Les annulations de commande sans accord stipulé au préalable par MEYRA GmbH ne sont pas possibles.

12B.2. Les annulations doivent se faire par écrit.

12B.3. En cas d'autorisation d'annulation de produits finis, prêts à être livrés, les points suivants sont valables :

- Les articles de réhabilitation sont entièrement remboursés.
Les fauteuils roulants de construction spéciale ainsi que les fauteuils roulants de sport ne sont en principe pas repris.

- En cas d'annulation de fauteuils roulants adaptatifs, une part de 20% de la valeur nette la marchandise est déduite.

Les frais d'annulation pour les fauteuils roulants électriques et les scooters sont de 5%. Pour les fauteuils roulants standard ou poids légers, 10% de frais d'annulation sont facturés.

12C. REPRISE / ÉLIMINATION

Nos prix ne comprennent pas les frais pour la reprise et l'élimination des anciens appareils complets d'autres utilisateurs que des foyers privés. Sur demande, nous organisons, contre remboursement des frais encourus, la reprise et le recyclage / l'élimination de tels appareils, dans la mesure où ils ont été commercialisés par nos soins. Les renvois sans accord stipulé au préalable par MEYRA GmbH ne sont pas possibles.

13. UTILISATION DES DONNÉES PERSONNELLES

Nous sommes autorisés à enregistrer et à traiter en interne les données personnelles du client dans le cadre des conventions légales, en particulier de la loi fédérale sur la protection des données.

14. TRIBUNAL COMPÉTENT, DROIT

à appliquer, clause salvatrice

14.1. Sauf mention contraire expresse, le siège social de MEYRA GmbH à Kalletal-Kalldorf fait office de lieu d'exécution.

14.2. Pour tous les litiges issus du rapport contractuel, le tribunal compétent est défini en fonction de notre siège social à Kalletal-Kalldorf. Nous sommes en outre autorisés à poursuivre le client également auprès de son tribunal compétent.

14.3. Le droit en vigueur en Allemagne s'applique et ce, à l'exclusion du droit commercial des Nations Unies.

14.4. Dans le cas où certaines dispositions de ces conditions générales de vente s'avèreraient en partie ou totalement inapplicables, cela n'affecte pas la validité des autres dispositions.